



Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-Marins (F.F.E.S.S.M.)

Plongée 95 - Année 2023/2024

Piscine de l'Axe Majeur – Cergy Saint Christophe

Organisation générale de la formation

Organisation des séances

Un planning prévisionnel fixe chaque année les dates de fonctionnement du club. La saison débute traditionnellement mi-septembre et s'arrête fin juin de l'année suivante, selon les directives et le planning de la direction de la piscine de l'Axe Majeur. Les séances de plongée ont lieu généralement le mercredi soir et sont organisées par groupes de niveaux.

Elles durent environ une heure. Les adhérents : jeunes, préparant niveau 1 et préparant niveau 2, ont accès à la formation en bouteille, généralement une semaine sur deux (l'autre semaine étant consacrée à la nage et à l'apnée).

Horaires d'accueil prévisionnels - Piscine de l'Axe majeur :

Groupe	RdV Accueil	RdV bord bassin	Début entraînement	Fin entraînement
12/16 ans débutants	19h45	20h00	20h15	21h15
16 ans et plus préparant Niveau 1	19h45	20h00	20h15	21h15
Préparant niveau 2	20h45	21h	21h15	22h30
Autonomes (nage + apnée)	20h45	21h	21h15	22h45

Les horaires indiqués ci-dessus peuvent subir des variations, d'heures ou de jour, en fonction des impératifs de fonctionnement de la piscine ou du club de plongée.

Les formations théoriques N2 ont lieu à la piscine de l'axe majeur, le mercredi soir, de 19h30 précise à 20h45, afin de permettre ensuite à l'entraînement d'avoir lieu normalement. Pour le niveau 3, certaines séances de formation peuvent durer jusque 22h30.

En cas de fermeture de la piscine, soit pour des raisons techniques, soit pour toutes autres causes, Plongée 95 ne procède à aucun remboursement de cotisation. Des fermetures peuvent avoir lieu à l'initiative de Plongée 95, en fonction de ses impératifs de fonctionnement (notamment pour les sorties mer), ou de la direction de la piscine. Elles ne donnent pas lieu à remboursement. Les cours de plongée n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

Inscription et information

L'inscription se fait sur présentation des documents suivants :

- . la fiche d'inscription, dûment remplie et signée
 - . le règlement intérieur de plongée 95 signé
 - . le document organisation générale de la formation signé
 - . un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) de moins d'un an à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome ou apnée (document type établi par la FFESSM). Il est délivré à minima par un médecin généraliste sauf dans les cas suivants :
- Pour les plongeurs en situation de handicap, les plongées Trimix avec mélange hypoxique et la compétition d'apnée au-delà de 6 mètres pour lesquels il doit être établi par un médecin fédéral ou titulaire d'un CES de médecine du sport).
- . une photo d'identité

. la cotisation de 249 euros, pouvant être échelonnée en 3 paiements de 83 euros sur les 3 premiers mois de l'inscription.

Les nouveaux inscrits, les mineurs ou les étudiants (sur présentation d'un justificatif) bénéficient d'un tarif réduit de 210 euros ou trois fois 70 euros encaissés dans les conditions exposées ci-dessus. Des dispositions particulières peuvent être adoptées pour l'encaissement des chèques, à la demande des adhérents et après acceptation du président.

L'inscription par formulaire en ligne et paiement par carte bleue est à privilégier.

Le club ne procède à aucun remboursement, sauf pour raisons médicales ou situations particulières dûment prouvées. Seul le président pourra donner son accord quant au remboursement de l'adhérent, après examen de son dossier.

L'inscription comprend (hors adhérents passagers) :

- . la fourniture de la licence fédérale (valant adhésion à la F.F.E.S.S.M. et assurance obligatoire responsabilité civile)
- . la fourniture des bouteilles et détendeurs nécessaires à la pratique de l'activité au sein du club
- . pour les débutants, la fourniture du carnet de plongée (document sur lequel figure chaque plongée réalisée par le plongeur)
- . la fourniture de la carte FFESSM en cas de réussite aux brevets (une carte par saison, les suivantes étant à la charge du licencié).
- . sous réserve du nombre de places et du programme prévu, les séances de fosse plongée ou apnée.

Ne sont pas comprises dans l'inscription les sorties en milieu naturel.

Pour les plongées à Beaumont, prévoir environ 25 € par plongée.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont susceptibles de subir de légères variations.

Chaque pratiquant devra avoir au plus tôt et dans tous les cas avant fin octobre son matériel personnel à savoir les palmes, le masque et le tuba en tenant compte des conseils de l'encadrement.

Toutes les informations relatives à la vie du club sont régulièrement distribuées lors des séances à la piscine. Celles-ci sont systématiquement mentionnées sur le site Internet du club : www.plongee95.org, que les adhérents sont invités à consulter régulièrement.

Règles sanitaires particulières : les adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement les règles sanitaires applicables et mises en œuvre tant par le gestionnaire des piscines que par Plongée 95. Ces règles seront susceptibles d'évoluer en cours d'année.

Assurance

Il est fortement recommandé aux adhérents de souscrire une assurance complémentaire « individuelle accident », soit au moment de l'inscription avec le club, soit en s'adressant directement auprès du cabinet AXA assurances (Perpignan, J. LAFONT), soit auprès de l'assurance de leur choix.

Les adhérents souhaitant prendre l'assurance complémentaire LAFONT par le biais du club doivent s'acquitter du montant de la cotisation à l'inscription.

Le montant de l'assurance est débité avec le premier chèque d'adhésion. Attention : l'assurance individuelle est contractée sous un délai de trois semaines à compter du règlement de la prime par l'adhérent.

Plongée 95 impose d'avoir une assurance individuelle pour les sorties en mer.

Passage de brevet

Plongée 95 organise le passage des brevets dans le respect des règles de la FFESSM, de la façon suivante :

Niveau 1

Le niveau 1 est un diplôme qui est délivré à l'issue d'une formation en piscine.

Le brevet fait l'objet d'une confirmation sous la forme de 4 plongées en milieu naturel.

Les plongées réalisées sont mentionnées sur le carnet de plongée.

La participation régulière aux séances de piscine est requise.

Niveau 2 :

Le niveau 2 est une formation qui s'acquiert par modules.

Une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique se prépare à la piscine lors des séances spécialement organisées.

La partie pratique se prépare en piscine, fosses, mais également lors de sorties techniques en milieu naturel.

L'examen pratique se déroule lors d'une sortie technique en mer.

Le niveau 2 confère à ses détenteurs des prérogatives importantes en matière d'autonomie.

Plongée 95 attire l'attention des postulants sur la nécessité d'acquérir une expérience en mer conséquente pour ce niveau (environ 25 plongées).

Celle-ci se décline sous la forme suivante :

1. à l'issue du niveau 1, une dizaine de plongées permet de valider le niveau acquis et d'acquérir une première expérience en milieu naturel,
2. une quinzaine d'autres plongées permet ensuite l'apprentissage de l'autonomie personnelle (respiration, équilibre, signes, matériel...)

Si l'on peut passer le niveau 1 en une année en piscine, l'obtention du niveau 2 est totalement dépendante du nombre de plongées du postulant (qui traduit son expérience et son aisance). Pour participer au stage final qui termine la formation, les plongeurs doivent donc présenter un bagage d'une vingtaine de plongées.

Des stages spécifiques seront proposés à la base de Beaumont-sur-Oise de façon à permettre aux stagiaires de compléter leur formation.

Autres niveaux et brevets de plongée organisés par Plongée 95

Les brevets se passent dans les mêmes dispositions générales que pour le niveau 2. Les compétences s'acquièrent obligatoirement en milieu naturel après évaluation.

L'avis favorable du responsable de la formation est obligatoire pour l'obtention des niveaux.

Niveaux d'apnée piscine

Les niveaux d'apnée piscine se préparent au cours de la saison. Les apports théoriques et pratiques se font lors des séances du mercredi. Les diplômes sont délivrés à l'issue de ces formations en fonction des compétences acquises.

Niveaux d'apnée eau libre

Les niveaux d'apnée eau libre se préparent au cours de la saison. Les apports théoriques et pratiques se font lors des séances du mercredi, des fosses apnée et des sorties en milieu naturel proposées par le club. Les compétences pratiques eau libre sont obligatoirement validées en milieu naturel. Les diplômes sont délivrés à l'issue de ces formations en fonction des compétences acquises.

**Je, soussigné _____ certifie avoir pris
connaissance de l'organisation générale de la formation de Plongée 95
et déclare en accepter sans réserve les diverses conditions.**

«Lu et approuvé», le _____

à _____

Signature